



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 05/02/2026

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

**PARKING (Ecole Calmette) AVENUE
JEAN-MARIE BECEL**

À compter du 14/03/2026 à 19h00 et jusqu'au 15/03/2026 à 21h00 ainsi que du 21/03/2026 à 19h00 et jusqu'au 22/03/2026 à 21h00, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE JEAN-MARIE BECEL sur le parking de l'école Calmette **sur 4 places** conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE LOUIS PASTEUR

6 RUE LOUIS PASTEUR

- Du 09/02/2026 au 11/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- Stationnement interdit au droit du n° 6 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement. **Interdiction de se stationner sur la place pour personne à mobilité réduite**

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

AVENUE EDOUARD HERRIOT

89 AVENUE EDOUARD HERRIOT

- Le 10/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées au droit du n° 89 conformément au plan ci joint

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

AVENUE SAINT-SYMPHORIEN

Du 23 au 21 AVENUE SAINT-SYMPHORIEN le 12/02/2026, Occupations de places par

- véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre d'emplacements concernés : 2 places réservées au droit du n° 21 et 1 place
- réservée au droit du n° 23
 - Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE LEHELEC

Face au 1 et face au 3 RUE LEHELEC le 23/02/2026, réservation

- de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 4 places réservées face au n° 1 et 3 conformément au plan ci joint
 -

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

12 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

- Du 23/02/2026 au 27/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 12 le centre technique mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement
- Autorisation stationnement camion benne immatriculation HG-747-NJ

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO

Le 10/02/2026, le stationnement des véhicules est interdit du 13 au 17 AVENUE VICTOR HUGO sur 3 places.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint.

Stationnement

Secteur Ouest

AVENUE DE LA MARNE

Du 67 au 69 AVENUE DE LA MARNE le 21/02/2026, réservation

- de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 1 place réservée au droit du n° 67 et 2 places au droit du n° 69 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE JEAN JAURES

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 20/03/2026, la circulation est alternée par B15+C18 et feux RUE JEAN JAURES conformément au plan ci joint.

Stationnement

Secteur Ouest

RUE DES IMPRIMEURS GALLES

7 RUE DES IMPRIMEURS GALLES

- Le 16/02/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 3 Places réservées au droit du n° 7 conformément au plan ci joint

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DES VIERGES

21 RUE DES VIERGES

- du 09/02/2026 au 13/02/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 3 m² autorisation d'installation d'une nacelle
 - la circulation devra impérativement être maintenue

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Kercado

RUE DES VENETES et RUE LEON LALLEMENT **A B R O G E E T R E M P L A C E L E P R E C E D E N T A R R È T E**

RUE DES VENETES

À compter du 09/02/2026 et jusqu'au 20/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE LEON LALLEMENT et la RUE FLANDRES DUNKERQUE :

- La circulation des véhicules est
- interdite un accès riverain sera
- maintenu
- Le stationnement des véhicules est interdit.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- RUE DES VENETES
- BOULEVARD DE LA RESISTANCE
- RUE GUILLAUME LE BARTZ
- RUE GILLOT DE KERARDEN
- PLACE DE CUXHAVEN,
- RUE WINSTON CHURCHILL
- RUE ROBERT SCHUMAN,

Les débouchés des rues suivantes, sur la RUE DES VENETES seront interdits

- RUE ALEXIS DE LAMARZELLE
- RUE SAINT-EXUPERY - RUE SAINT-FIACRE

Une pré-signalisation sera mise au carrefour suivant et indiquera :

- RUE DES VENETES / RUE DE BERNUS " rue barrée à 200 m"

RUE LEON LALLEMENT

À compter du 09/02/2026 et jusqu'au 20/02/2026, la circulation des véhicules est interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- RUE DES VENETES
- BOULEVARD DE LA RESISTANCE
- RUE GUILLAUME LE BARTZ
